

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI n°64-37

ratifiant le décret n°186/PC/MFAEP/DB. du
18 Septembre 1964, relatif au remaniement
du Budget National - Exercice 1964 -

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er.- Est ratifié le décret n°186/PC/MFAEP/DB. du 18
Septembre 1964, autorisant au Budget National - Exercice 1964
des virements de crédits de chapitres à chapitres.

Article 2.- La présente loi sera exécutée comme Loi d'Etat./.-

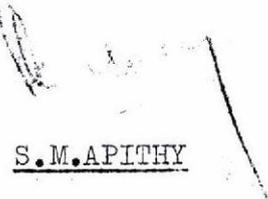
Fait à PORTO-NOVO, le 31 Décembre 1964

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Le Président du Conseil, Chef du
Gouvernement,



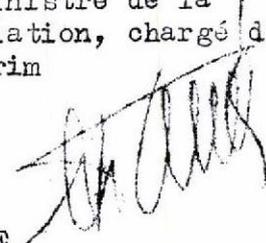
J. AHOMADEGBE-TOMETIN



S.M. APITHY

P. Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
et de la Législation absent,
Le Ministre des Travaux Publics, Transports,
Postes et Télécommunications chargé de
l'intérim-

P. Le Ministre des Finances, des Affaires
Economiques et du Plan, absent
le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation, chargé de
l'intérim



A. ADANDE

M. LASSISSI

Ampliations:

PR	6
PC	10
SGG	4
Ministres	9
MFAEP.	5
AND	4
C.S.	2
JORD.	1